Thabitation. Mise à prix, 6,000 fr. A M' Godron pour 13,500 fr.

— Rue Deschamps, 31 et 33, deux maisons dont hine à usage d'esteminet, etrègées sur terrain appartenant aux hospuces, cive de Roubaix, Mise à prix, 3,000 fr. A M' Rombaut de Roubaix, Mise à prix, 3,000 fr. A M' Rombaut pour 33,500 fr.

— Rue des Longues-Haies, 351, 355 et 357, une propriété comprenant 19 maisons dont 3 front à rue et les 16 autres derrière, en courée, Mise à prix, 15,000 fr. A M' Rombaut pour 39,500 fr.

— Rue des Anges, 17, 19, 21 25 et 25, cinq maisons front à rue et huit autres derrière Mise à prix, 5,000 fr. A M' Rombaut pour 26,300 fr.

— Rue de la Chaussée, 21 et 23, et rue Stéphenon, 8 et 20, quatre maisons, Mise à prix, 30,000 francs. A M' Rombaut pour 51,000 fr.

— Petite rue Vaucanson, 35 et 39, dix maisons doux front à rue et huit derrière. Mise à prix, 30,000 francs. A M' Rombaut pour 51,000 fr.

— Hue de la Lys, 7, 29, 18,00 fr.

— Hue de la Lys, 7, 29, 18,00 fr.

— Hue de la Lys, 7, 29, 18,00 fr.

— Rue du Fontenoy, 136, angle de la rue d'Arcole, et 140, angle de la rue d'Arcole, et 140, angle de la rue d'Arrole, et 140, angle de la rue d'Arrole, et 140, angle de la rue de l'Alma, deux maisons ausage d'épicrerie et de boucherje. Mise à prix, 5,000 fr. A M' Godron pour 15,000 fr.

LA BASSEE. — Un tablissement à usage de fabrique de chigorée, comprenant maison de maître, magasin, remise, bâtiment à usage de petite ferme, sue su sensitées et immeubles par destination servant à l'exploitation dudit établissement, Mise à prix, 1,000 fr. M' Boitel est ad
Uniteralier pour 18,200 fr.

— SEQUEDIN. — Maison à usage de petite ferme, avec ses dépendances, et deux maisons de journaiters, au lieu dit Le Village. Mise à prix, 2,500 fr.

— A Le Perrette, 7 arcs of droin pour 1,550 fr.

— A Le Perrette, 7 arcs of droin pour 1,550 fr.

— A La BASSEA de centaires de labour.

Mise à prix et adjugés 300 fr. A M' Godron.

BELGROUE. — Province du Hainaut, à Evregnies, parcelle de terre à labour, de 3 arcs 86 centaires.

BELGROUE.

Tribunal Correctionnel de Valenciennes

Audience du 28 mai 1902
audience est ouverte à dix heures et demie
matin, pour dix heures. On est évidemment
ore latigué des lêtes.
a rentrée de M'Thellier à ce banc des avocats.
délaissa pour courir les aventures électorales qu'il délaissa pour courir les aventures électorales que l'on sait, s'effectue sans inchent, et sans im-pressionner le nombreux public qui, de son cote, pardit ditendre avec impalience ie spectacle doni il du sevre depuis quinze jours.

sea differnations. A son tour sous celte inculpation gree de faux témoignage, mais elle déclare s'en tenir à sa première déposition.
D'alleurs, celles des autres témoins, nous l'avons dit on son temps, ne présentaient guère pius de certitude : seulement, comme la parole d'un garde est sacrée, Mme Monvoisin est condamnée en I mois de prison, 50 francs d'amende, avec surisi pour la prison.
L'affaire n'en est nullement éclaircie, par exemple.

300 francs d'amende.

Lacassaigne el Brissy ne vivent pas en parfaile intelligenee.

La preuve, c'est qu'ils ont à se reprocher réciperoquement des injurse et des coups, au cours de cornes où divers instruments, tels que seaux et pelles, jouérent leur rôle.

M' Vandemotte deiend le ménage Lacassaigne.

M' Vandemotte deiend le ménage Lacassaigne est condamné à 16 francs et Brissy à 50 r. d'amende.

CRESPIN. — Pour se faire la main. — Nos bons ignes, pour se remetire aux affaires sans doute, niligent 8 jours de prison à Ferdinand Crévillier, et ans, pour mendicilé.

Crévillier est colporteur, et après avoir vendu pour deux sons de papier à Mme Fourez, il nu demastié si cile ne pouvait lui donner une paire chaussures dont son mari ne voudrest plus.

Le a délif » existe-t-il seulement? Mais je vous er rôpète, le tribunal commence par là ses opérations, et ij veut se faire la main.

DENAIN. — Monley un bateau. — Charles

pour les 3 mois de prison auxqueis II est condamné.

La série — La série des vols de métaux continue... C'est, cette fois, aux Anciens Etablissements Cail, que Gustave Duprez, 35 ans, vérifiedes pièces de bronze qu'il revendait à Cléophas
filliot, 55 ans, fondeur.

Duprez a été surpris, emportant une pièce, le
16 mai derpaier, et la dissimulant sous ses vêtement, et au moment ou il aliait porter son larcin
en une cachette connue de Gilliot.

Ce dernier est nai noté de la gondarmerie, qui
dailleurs lat impute des griefs assez étranges :
par axemple, il y a un an, d'avoir payé un souper
a des amile.

compa. I de chefs de Duprez font dioge de participation de la comme un caructère faible. In participation de la comme un caructère faible. En participation de la debat en infligent à Gillot, eur. 4 mois sans sursis, et à Duprez, auteur. 1, à 3 mois avec sursis. Tembolage. — Le nommé Pierre Castro, 20 verrier et Espagnol, est inculpe d'avoir frapcoups de queue de billard, à l'estaminet veuve au, M. Lequien, et, du même procéde, brisé arreaux sous prétexte que le café clait trop

ESCAUTPONT. — Poser un tapin. — Mme Bo-labriel a rencontré le 2 mai le nommé Charles franchant, 20 ans, charcetier, qui portait dans la chemise. un jeune lapin. L'animal provenait, parait-il, d'un terrier c'on Henri Pirez, cultivateur, l'avait extrait, en te nos

France; mais Cat omis la déclaration de résidence.

16 francs d'amende chacun.

ONNAIN'S.— Jeunes temparaudeure.— Arsène Pinassear, 11 aus et Leon Cauvain. 10 ans, ont trouvé une chaire. Leon Cauvain. 10 ans, ont irouvé une chaire. Le tout appartenant a M. Be.t., chef de station.

Ils ont ramené le tout chez Arsène, et, après recl'agraches, M. Bart a pu rentrer en possession de, son ruminant.

De plus, le duo est inculpé de diverses autres reupines : œuis, lapins, etc.

me table voisine.

Ils prirent très mai ses avances, et le nommé
can-Baptiste Mascart, 38 ans, chaudronnier, le
epoussa assez violemment.

Dime tombic, et le lendemain matin, le médecin
constatait qu'il avait une jambe de cassée, accient qu'il attribue à la bousculade de Mascart.

Le défenseur de ce dernier s'efforce à plaider le
loute, et éprouve inopportunement le besoin de
déclarer que son client n'a pas chanté l'Internationale.

déclarer que son client n'a pas chante l'Internationale.

Sans doute, cette protestation n'empêche pas
te tribunal d'être justement induigent, et en raison
de l'obscurité de l'affaire, de condamner Mascart
à 5 francs d'amende, ramenant le délit à des
violences légères ».

QUIEVNECHAIN. — Faible femme. — Pour bris
de cioture chez une de ses voisines, Marie Hagot,
lemme Carliaux, s'entende condamner à 50 francs
d'amende, avec sursis.

RAISMES. — Antiproprio. — Arsène Deflandre,
38 ans, journailer, est locataire de Ernest Richard.
Il reprochait à sa femme d'aller quéquefois
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez le propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
chez les propriétaire, et un jour, étant ivre, il serait
propriétaire, et de l'étant de l'étant il dellité de l'étant i

entre la nuil chez Richard, avec trois autres individus, l'aurait poursuivi et fraspè a coups de tournevis.

Deillandre se défend énergiquement, mais attrape quand même 20 jours de prison.

Gibter protidet. — Jules Prévot, 39 ans, journalier, avait en sa possession un jeune lapin. Le grarde Birambeaux le rencontra, et juges que C'était gibter interdit aux pauvres diables.

50 francs d'amende.

VALENCIENNES. — Epave. — François flubert, 32 ans, pour mendicité en ville, est condamné en 1 mois de prison.

Et Mine Humbert court toujours.

Pour manger. — Emile Porteman, 35 ans, sujet belge, sort de prison. Il cherche du travail, et comme de bien entendu, n'en trouve pes.

Sous en la police, et fait connaître qu'il est cous en la police, et fait connaître qu'il est cous en la police, et fait connaître qu'il est cous en la police, et fait connaître qu'il est cous en la police, et fait connaître qu'il est cous et la police, et fait connaître qu'il est cous et la police, et fait connaître qu'il est cous et la police, et fait connaître qu'il est cous et la police de fait connaître qu'il est cous et la police de fait connaître qu'il est cous et la police de fait connaître qu'il est cous et la police de fait connaître qu'il est cous et la police de fait connaître qu'il est cous et la pour théâtre un estaminet du l'aubourg de Lille, un imbroglio des plus monotones et des moins intéres anis.

Vantes: Genon, 20 jours pour coups, 5 francs pour vresse, 11 francs pour bris de clôture. Zelle Rombeaux, 15 jours de prison, 5 francs Le grand Clarisse, 16 francs d'amende. Napoléon Brouillard, par défaut, 15 jours

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BÉTHUNE

BUSNES.— Echo des élections. — Tout le monde sait par queis moyens le baron Dard a été étu
député; mais ce qu'on ne sait pas c'est que ses partisans ont le triomphe méchant.

La semaine dernière, un dardiste mordait férocement un republicain. Aujourd'hui, c'est encotel qui comparaît pour avoir, à deux reprises différentes, assonme aux trois quarts deux citoylesayant des convictions républicaines.

L'agresseur s'appelle Juies Devos. 33 ans, cultivateur, demeurant à Busnes. Naturellement cette
affaire s'est dévoulée le soir des élections. Dard,
as l'rouvant de passer, cut le malheur de crier ;
vive Fanien !«. Aussitôt Devos se jeta sur lui et
lui administra une formidable raciée. Lourmes
pius faible, dut se sauver.

Pius join, ce fut le lour de M. Desquesnes. Manifestations bruyantes de Devos, limide réponse
de Desquesnes, assormande de celurcium de la contra d

Tombola Gratuite Notre

GAGNANT DU 30 MAI: N. 101.519 Un Voyage à la mer

PARTIGIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nºº :

207.434 208.502 293.173 391.114

Quatre mois de prison a victor.

LAPUGNOY — Fils dénaturés. — Les deux frères Offroy Florent, 26 ans. et Offroy Paul, 16 ans. tous deux mineurs, demearant à Lapugnoy, ont. 1e 20 avril, frappe leur père.

Le père, interrogé, déclare que c'est la première fois que pareille chose est arrivée. Mais le tribunal sévère condamne Paul à quatre mois de prison et Florent à trois mois de la même peine.

E. DONDY:

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

CONGRES DES DELEGUES DU SYNDICAT

A NOYELLES-SOUS-LENS

Les délégués du Syndicat des mines de Courrièes sont convoqués pour assister au Congrès de
ous les délégués du Syndicat qui se tiendra sanedi 31 courant, à six heures du soir, à Noyellesous-Lens, chez le citoyen Benjamin Lengumez.

Ordre du jour : 1. Renouvellement des déléués à la calsse de secours. — 2. Questions dicreses.

SYNDICAT DES MINEURS DU NORD

REUNION DE DELEGUES A PONT-DE-LA-

Les délégués des sections syndicales du bassin l'Escarpelle se réuniront dimanche ler juin, onze heures du main, chez Gérard dit Talo, au ont-de-la-Denile. Ordre du jour : Congrès de Lens. Cet avis tient lieu de convocation. Présence indispensable.

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

REUNIONS BEXANT

FENAIN.— Aujourd'hui vendredi, à 5 heures du soir, réunion générale salon Elle Delval. Ordre du jour * Questions diverses. SECTION DE LOURCHES Dimanche 1er juin, à 6 heures du soir, au salor da Syndicat, réunion publique. Le citoyen Go-manx prendra la parole.

LE CONGRES INTERNATIONAL des Mineurs A DUSSELDORF (ALLEMACNE)

Des salaires RAPPORTS PAR PAYS ET HEUREA DE TRAVAIL

N. B. - Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 10 Juin

LES GAGNANTS : Le Lot sorii le 15 mai : UNE RONDELLE DE BIERE, qui a été gagné par le N° 329.771, nous a été réclamé par M. Paul Oteveart, herscheur à Lotson-sous-Lens, sité Loriaux.

Cela iui vaut 25 fr. d'amende avec sursis.

LILLERIS. — Aimes-vous les uns, les autres —

Voilà une maxime que le clérical nationaliste parmaccer Jean Payelle, rue Nationale, à Lil

Il est en effet poursuirs pour avoir de sa main délicale et de son pied mignon frappe sa benne.

Celle-ci, melade, ne se présente pas à l'andiene.

Le Tribunal renvoie l'affaire à huitaine. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de fournir à nos lecteurs lorsque l'affaire se jugera un récit très détaillé de l'acte qui anche sur le banc des prévenus, l'évangélique pharmacien de Lillers.

NŒUX. — De quoi se mêle-l-il? — Mercier Hen-ri a cru s'apercevoir que Pierre Delory, 24 ans., mineur à Nœux, reste quelquefois dans l'obscurité aveo la femme d'un de leurs camarades. Sans s'inquiéter de ce que ses paroles pouvaient voir de grave, il a prévenu le mari de surveiller a ménauére.

lui vaut 48 heures de prison et 16 francs d'amende.

HERSIN-COUPIGNY. — Dans te pêtrh. — Le
29 avril, Jules Vincent, 42 ans, charretier chez M.

Bullez, à Bully-Genay, a emporté un sac de fatine appartenant à M. Caudreller.

On peut dire qu'il s'est fourré dans le pêtrin :

On peut dire qu'il s'est fourré dans le pêtrin :

primo, en enlevant la farine; secundo, en he se
presentant pas à l'audience, car il attrape trois

us prison, par détaut.

LENS. — Opposition, en Blanche Casier, artiste
pyrique, fait opposition à un jugement de l'année
dernière, la condamnant à 15 jours de prison,
pour coups à une autre artiste.

Elle dit qu'elle ne s'est par rendue à la première
citation, parce que, se trouvant à Câtais, elle n'a

su qu'elle devait se rendre au tribumal que le jour

lugement.

su qu'elle devait se rendre au tribumal que le jour du jugement.
Satisfait de ses explications, le tribunal ramène, sa peine à six jours de prison et lui accorde le bénéfice de la loi de sursis.

Les suites d'une discussion. — Il y a quelques jours, une discussion de la la Lens, entre MM, Allevoet, menusier, et M. Béhral, boulanger, éga-lement à Lens. — Le sujet de la dispute, l'intellec-tualisme des Français et celui des Belges. Béhal en tenait pour les Français et prétend-il, Allevoet pour les Belges.

El Se avril, au calé Tutlouse, les deux contradicteurs se rencontrèrers de Alle-voet porta un coup de pied à Béhral.

25 franças d'amende, 50 francs de dommages-in-térels sont accordés au battu qui se portait partie-civile.

érêls sont accordés au battu qui se portait partie tivile.

L'envie d'une firelire. — Demagnez Abet, 43 ans, nanœuvre à Lens, ne pouvant réaliser d'écononies, a soustrait à M. Defossez, maréchal-ferrant, me lirelire contenant 3 fr. 45.

L'économiste Demagnez est condamné par déaut à trois mois de prison.

La raison au, fond d'un verre. — C'est ce,qui a la arriver à Pierre Henneret, 29 ans, terrassier, emeurant à Lens, le 24 avril.

Etant ivre, n a cherché dispute à Pierre Gras, uis à bout d'arguments, l'a frappé. Fianqué à la orte, sa oblere s'est acorue et à coups de briques la cassé les carreaux.

CAMBRIN. — Violent et Tranquille. — Tran-juille Vazë ne fait pas mentir son nom. Malheu-eusement. Il a rencouric Florent Baudringhien, 10 ans, marechal-ferrant, à Cambrin, qui est, lui, in violent.

30 ans, maréchal-ferrant, à Cambrin, qui est, lui, un vioient.

Sous prélexte que le chien de Tranquille a aboyé après lui, Florent a sorti une de ses galoches et a frappé tant qu'il à pu sur le maître. Baudringhien est condamné a 15 jours de prison avec sursis et 25 frances d'amende.

ESTREE-BLANCHE. — Les Mélaits de Victor. — Que nos lecteurs ne s'imaginent pas que c'est du prince de ce nom qu'il s'agil. En l'occurrence, c'est que nos Coupligne, demeurant à Estree-Blanche, que nos lecteurs ne, s'indigent de la veril, a emporté d'abord une certaine quantité d'objets médiers apparenant à M. Bourgel. Ensuite, se rappelant du paysen que amena un bœuf et qui, pour se diseulper présendit qu'il a vait seulement voulu emporter la corde situachée au garot da bœuf, mais que l'animal l'avait

même titre que les autres Vis-à-vis des grands monopoles dont semparen les capitalistes des parties de la constant de la control de l

pays.

- CONSTITUTION DE LA FEDERATION
INTERNATIONALE

INTERNATIONALE

EVRARD a la parole. Il rappelle le mouvement
il se préparait l'année, decuder en France au
i, grère géschale des motions de l'opprés del kaminer les moyens d'aboutir il respectations des kaminer les moyens d'aboutir il respectations de kaminer les comité international de facon à ne as divulguer en public tout ce que nous pensons

national.

Le président SACKSE (allemand), consider
qu'on ne doit pas traiter longuement cette ques
lon comprise dans la rédaction du secrétarist in

ernalional. LEMAIRE (belge), n'est pas de cet avis : il croi comme Lombard que le principe de cette grev levrait être voté : car ce principe ne peut être coté éternellement sans tenter un ellori pour l

aliser, SACKSE déclaré ne pas s'opposer à un voie sur tie question bien au contraire. PAROTTE (englais), dit que le texte actuel de le solution ne permet pas de voter sur la question oulevée. LEMAIRE regrette la rédaction de ce texte et e trouve étrange après que tant de fois on a déja

aile. LOMBARD interrompt en disant qu'en pourrait laire pour ces trois questions à la fois. Il de-ande, vu la rédaction du texte, des explications r la portée de celui-ci, qui peut conduire très r la portée de celui-ci, qui peut conduire très

COMPTE-RENDU DES CONGRES INTERNATIONAUX

COMPTE-RENDU DES CONGRES INTERNATIONAUX

EVRARD demande le rétablissement de cette impression. Chaque pays payerait sa part, le compte-rendu sérait imprime en anglais, français et allemand.

MAROILLE, n'est pas d'accord, car les rapports antérieurs étaient traduits en français en dépit du bon sens. Il estime que chaque pays devrait faire lui-même son rapport et le faire imprimer; cette mesure serait plus pratique et plus économique.

PAROITLE, dit que les Anglais feront ce que le compte-rendu. Ils sont trop heureux, d'ette de compte-rendu. Ils sont trop heureux, d'ette de lours utiles à l'internationale des mineurs et a son développement.

ABRAILMA (Anglais), demande, pour prendre position dans la question, ce que Perotte entead dire quand il dit « nous »; car la traduction des taxles coûte plus que cela ne parait, surtout que la traduction devrait se faire pour 30 exemplaines comme pour 1.000 ou 2.000. Ayent le coccho de la ZIMMERMANN (Allemand appuis pe la lorgage de Maroille, va la difficulté des langues, car en Atteriche.

LES RENTES DES MINEURS

HORS CONCOURS

SAVON DU CONGO

Fabrication journalière : 100,000 pai Victor Valssier

VOUS | Manger votre appoint. Réconforter votre sang. Combattre l'Anémie avec set. Drener, avant chaque

renez, avant chaque repas, un verre de Pez-ellent Vin de BANYULS-TRILLES, quin-

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

FOOT-BALL

A SAINT-ANDRE
Une société sportive de Lille « L'Arampine
fait aménager à usage de law-temis, de footet piste peuestre, à Saint-André, un veste ters
situé chemin de Messines, en face de la Gare
Saint-André au lieu dit « La Bergerfe ».
Les traveux confès à Monsieur Edmond C
telain de Canteleu-Lambersar! sont poussés a
vement, et nous aurons sous peu le plaisir d'as
ter aux ébats sportifs de la Jeunessee lillotise.

COLOMBOPHILE

· A LOOS La tédération colombophile lossoise orga-our dimanche ler juin un concours sur Villa el.

i tranos de prix d'honneur, répartis en 5 pri
fr. aux 5 premiers pigeons valnquaurs, 12 fr
1re série de 4; 8 fr. à la fire série de 3; 5 h
première série de 2 pigeons (non désignés
ise 1 fr. 45 dont 1 fr. pour prix et 0 fr. 45 pour

Mise en paniers, à « La Colombe Fidèle » ch Meersmann, rue d'Ennequin, 20, samedi 31 m de 5 heures à 8 heures un quart du soir

BULLETIN COMMERCIAL

et Financier

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT,
BOURSE DE PARIS

DU 29 MAI

COURS COURS COURS HEURSE DE

1830. — Meurenn, 3e. 300. — Vicologie, 360. — Meurenn, 1050. — Hants-Fourneaux, 1800. — Hants-Fourneaux, 1800. — Meurenn, 1800. — Meuren, 1800. — Meurenn, 1800

MARCHE aux PORCS et VEAUX GRAS du 29 mai On a amene 121 pags, qui ont élé -1 r. à 1 fr. 05 le kilo vivant. Les veaux, au nombre de 75, se sont 1 fr. à 1 fr. 30 le kilo vivant. Le cours des pores ne varie pas : la se veaux s'est accentude.

Lille, 44, Rue de Bêti

Les Trois Mousquetaires

XII

A peine Rochefort ful-il sorti, que madame Bonacieux rentra. Elle trouva milady le visage riant.

— Eh bien! dit la jeune femme, ce que vous craigniez est donc arrivé; ce soir ob demain, le cardinal vous envoie prendre?

— Qui vous a dit cela, mon enfant? demanda milady.

ilady.

— Me voici.

— Attendez que je m'assure si personne ne

LA MINE AUX MINEURS

— Me voici.

— Attendezeque je m'assure si personne ne acouse.

— Pourquoi toutes ces précautions?

— Vous allez le savoir.

Milady se leva et alla à la porte, l'ouvrit, regarda dans le corridor, et revint se rasseoir près de medame Bonacieux.

— Alors, dit-elle, il a bien joué son rôle.

— Qui cela?

— Cettai donc un rôle qu'il jouait?

— Oil, mon entant.

— Cét aid donc un rôle qu'il jouait?

— Cet homme n'est donc pas.

— Cet homme, dit milady en baissant le voix c'est mon frère.

— Voix e'est mon frère.

oix, e'est mon frère. — Votre frère i s'écria madame Bona-Votre frère l s'écria madame Bonacieux.
 Eh bien i il n'y a que vous qui sandiez ce secret, mon enfant, si vous le confez à qui que ce soit au monde, je serai perdue, et vous aussi peut-étre.
 Oh ! mon Dien !

— Ch! mon Dien!

— Ecoutez, voilà ce qui se passe: mon frère, qui venait à mon secours pour m'enlever d'ici de force, s'il le isilait, a rencontre l'emissaire du cardinal qui venait me chercher; il l'a suivi. Arrivé à un endroit du chemin solitaire et écarté, il a mis l'épée à le main en sommant le messager de lui remettre les papiers dont il était porteur : le messager a voulu se défendre : mon frère l'a tué.

— Oh! fit medame Bonacieux en frissonnant.

vous craigniez est donc arrivé; ce soir ob demain, le cardinal vous envoie prendre?

— Qui vous a dit cela, mon enfant? demain, de la commanda milady.

— Je l'ai enlendu do la bouche même du messager.

— Venez, vous asseoir ici près de moi, dit

— Elie est fausse.
— Comment cela?
— Comment cela?
— Oui, fausse : c'est un piège pour que vous ne fassiez pas de résistance quand on viendra vous chercher.
— Mais e'est d'Artagnan qui viendra.
— Détrompez-vous, d'Artagnan et ses amis sont retenus au siège de La Rochelle.
— Gomment saver-vois cela?
— Mon fère a rencontre les émissaires du cardinel en habits de mousquetaires. On vous aurat appelée à la porte, vous auriez cru avoir affaire à des amis, on vous enlevait et ofit fous ramenait à Paris.
— Oh I mon Dieu I ma tête se perd au misicu de ce chase d'iniquités, le sens que sicela durait, continua madame Bonacieux en portant sès mains à son front, je deviendrais loile!

folle!

- Attendez.

- Quoi?

- Tentends le pas d'un cheval, c'est celui de mon frère qui repart : le veux lui dire un dernier adieu, venez.

Milady ouvrit la fenêtre et fit signe à madame Bonacieux de l'y venir rejoindre. La jeune ferme y alla.

Rochefort passait au galop.

- Adieu, frère! cria milady.

Le chevalier vit les deux jeunes femmes, et, tout courant, fit à milady un signe amical de la main.

sont vos amis qui l'emportent en rapidité, vous étes sauvée; si ce sont les satellites du cardinal, vous étes perdue.

— Oh l'oui, voi, perdue sans miséricorde.
Que faire dong ? que faire ?

— Il y aurast un moyen bien simple, lies naturel.

— Lequei, dires ?

— Ce serait d'attendre, cachée dans les environs, et de s'assurer ainsi quels sont les hommes qui viendront vous demander.

— Mais où attendre ?

— Oh l'ecen n'est point une question, modmeme je m'arrêté et je me caché à quelques lieues d'oi en attendant que mon fière vienne me rejoindre ; eh bien l je vous emmane avec moi, nous nous cachons et nous attendons ensemble.

— Mais on ne me laissera pas parius, le suis ci presque prisonnière.

— Comme on croît que je pars sur un ordre du cardinal, on ne vous croira pas in pressée de me suivre.

— Eh bien 2

Alexandre DUMAS

LXII

Deux variétés de démons

- Ty ai été élevée.

- Vraiment?

- C'est bon à quelque chose, vous le stoyez, que d'avoir été élevée quelque part.

- Vous ma étendrez donc?...

- Laissez-moi réfléchir un instant ch! tenez, à Armentières.

- Qu'est-ce que cela, Arment'ères?

- Une petite ville sur la Lys; je n'aurai qu'à traverser la rivière et je suis en pays étranger

- A merveille i mais il est bien entendu que vous ne traverserez la rivière qu'en cas de danget.

que vous ne traversere.

de danger.

- C'est bien entendu.

- Et, dans ce cas, comment saurai-je où vous étes?

- Vous etes?

- Vous n'avez pas bescir de votre laquais?

Non.

C'est un homme sûr?

A l'épreuve.

Donnez le moi ; personne ne l »connaît, je le laisse à l'endroit que je qu'îtle, et il vous

nduit où je suis.

— Et vous dites que vous m'attendez à rmentières?

— A Armentières.

— Ecrivez-moi ce nom-là sur un morceau e papier, de peur que je l'oublie; ce n'est pas ompromettant, un nom de ville, n'est-ce

de papier, de peur que je l'oublie; ce n'est pas pas?

— Eh! qui sait? n'importe, dit milady en crivant le nom sur une demi-feuille de papier, je me compromets.

— Bienl dit Rochefort, en prenant des mains de milady le papier, qu'il plia et qu'il culture, soyez tranquille, je vais faire comme les enfants, et dans le cas où je perdrais ce papier, répéter le nom tout le long de la route. Maintenant, est-ce tout?

— Je le crois.

— Cherchons bien: Buckingham mort, ou grièvement blessé; votre entretien avec le cardinal entendu des quatre mousquetaires; iord de Winter prévenu de votre arrivée à Portsmouth; d'Artagnan et Athos à la Basilile; Aramis l'amant de mademe de Chevreuse; Porthos un fat; madame Bonacieux retrouvée; vous envoyer ma chaise le pus tot possible; mettre mon lequais à votre disposition; faire d'abbasse ne prenne aucun soupeon; Armentières sur les bords de la Lys. Est-ce cla?

— En vérité, mon cher chevalier, vous êtes un miracle de mémoire. A propos, ajoutez une chose.

— Laquelle?

— Jud vu de très jolis bois qui doivent toucher au jardin du couvent, dites qu'il m'est permis de me promener dans ces bots; qui sait? j'aurai peut-éfre besoin de sertur par une porte de derrière.

— Vous pensez à tout.

— Et vous oubliez une chose.«

- Laquelle?
- C'est de me demander si i'ai besoin d'ar.

gent.

gent.

Cest juste, comblen voulez-vous?

Tout ce que vous aurez d'or.

Jai cinq cents pésioles à peu près.

Jen et autant : avec mille pistoises on fait face à tout ; videz vos poches.

Voila!

Bien et vous parlez?

Dans une heure ; le temps de manger un morceau, pandant lequel j'enveztai chercher un cheya) de poste.

A merveille! Adieu, chevalier !

Alieu, comiesse!

Recommandez-moi au cardinal.

Recommandez-moi au cardinal.

Heure après, Rochefort partit au grand galon de son cheval ; cinq heures après il passait à Arras.

Nos fecteurs sevent déjà comment il avait éto reconnu par d'Artagnan, et comment cette reconnussance, en inspirant des craintes a dater a dater mousquetaires, avait donné

econnu par d'Arlagnan, et comment reconnaissance, en inspirant des crain-ux q'atre mousquetaires, avait donné nouvelle activité à leur voyage.

da goulle d'eau.